



DIPLÔME D'ÉTAT DE MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE
Session du 22 juin 2023

**IFMK de l'APSAH,
ILFOMER,
IRFSS - Croix-Rouge Française de Limoges**

Liste des admis

(*) Les noms figurant sur cette liste sont ceux des candidats ayant autorisé la publication de leur nom sur Internet

NOMS	Prénoms
ABOUCI	Éloïse
BANQUET	Léo
BEAUBERT	Jean-Charles
BERGER	Léa
BERTOZZI	Justine
BEUCHER	Axel
BIDAUX	Laura
BOUCHAUD	Delphine
BOUTONNET	Léa
BRUHAT	Anaïs
BULOT	Jordan
CHENG	Théo
CISSE	Balla Moussa
DA SILVA	Léa
DOUENCE	Louetta
DUFOUR	Maëlle
ENNUYER	Nils

.../...

« Cette liste ne présente qu'un caractère déclaratif et ne peut créer de droit au profit des candidats y figurant. Seul le procès-verbal établi par le jury fait foi. Toute erreur fera donc l'objet d'une rectification »

DIPLÔME D'ÉTAT DE MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE
Session du 22 juin 2023

**IFMK de l'APSAH,
 ILFOMER,
 IRFSS - Croix-Rouge Française de Limoges**

Liste des admis (suite) (*)

NOMS	Prénoms
FERNANDEZ	Cassandra
FEYT	Alexia
FOEGEL	Félix
FOLLAIN	Candice
FORISSIER	Elodie
GOMBERT	Dorian
GRAULOUP	Benjamin
HITIER	Henri
JULIEN	Augustin
KRZYZANOWSKY	Laura
LAUFÉRON	Alice
LAUFERON	Pauline
LEDENT	Nathan
LEDOS	Béthyna
LIÈGE	Océane
LONJOU	Léa
MARTINIE	Louise
MAZEAU	Nina
MENERET	Corentin
MIZON	Romain
MONS	Pauline
MORICHON	Théo
MORIN	Tristan

.../...

« Cette liste ne présente qu'un caractère déclaratif et ne peut créer de droit au profit des candidats y figurant. Seul le procès-verbal établi par le jury fait foi. Toute erreur fera donc l'objet d'une rectification »

DIPLÔME D'ÉTAT DE MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE
Session du 22 juin 2023

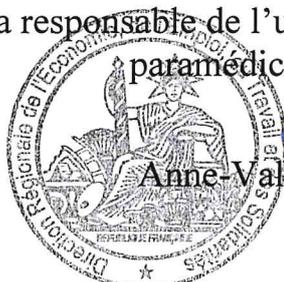
**IFMK de l'APSAH,
 ILFOMER,
 IRFSS - Croix-Rouge Française de Limoges**

Liste des admis (suite) (*)

NOMS	Prénoms
PAJOT	Charlotte
PAPOUNEAU	Alexis
PICQ	Clémence
POCHAN	Thomas
ROBERT	Astrid
ROSELLE	Rémi
SANTINI	Benjamin
SCHWEYER	Lucas
SISTENICH	Cloé
SMITH	Emma
SOMBARDIER	Jarod
SOURNET	Raphaël
TARDIEU	Ema
TAYEB-BEY	Fayza
VAL	Pauline
VASSAL	Léa
VINCENT	David

Limoges, le 22 juin 2023

P/Le directeur régional,
 La responsable de l'unité formation/certification
 paramédicales de Limoges,



Anne-Valérie PHELIPOT

« Cette liste ne présente qu'un caractère déclaratif et ne peut créer de droit au profit des candidats y figurant. Seul le procès-verbal établi par le jury fait foi. Toute erreur fera donc l'objet d'une rectification »